

Pie XII et les historiens.

Samedi 19 décembre 2009, Benoît XVI signait un décret reconnaissant « l'héroïcité des vertus » de Pie XII, première étape vers une éventuelle béatification puis canonisation de celui-ci. Une polémique s'en est suivie, jugée démesurée voire infondée par les historiens qui ont travaillé la question. Par exemple, selon Jean-Dominique Durand¹, professeur d'Histoire contemporaine à Lyon III, il n'y a pas de controverses scientifiques sur les silences de Pie XII pendant la Seconde guerre mondiale : la polémique se tient à un niveau passionnel et médiatique. Cette situation explique d'ailleurs que Serge Klarsfeld², figure majeure de la mémoire du génocide en France, ait refusé de joindre sa voie aux contempteurs de Pie XII. A ses yeux, en effet, la communauté juive n'a pas de reproche à adresser à Pie XII pour son comportement pendant la guerre.

Qu'a donc établi l'historiographie au cours des dernières décennies ?

En 1958, la communauté juive, en particulier l'État d'Israël salua avec respect la mémoire d'un pape qui avait contribué à sauver de nombreux juifs pendant la guerre. C'est seulement en 1963 qu'une pièce de théâtre, *Le Vicaire*³, de Rolf Hochuth, lança la polémique en insinuant que Pie XII aurait préféré garder le silence pendant la guerre en partie par antisémitisme, en partie par complaisance envers le régime nazi, et surtout par souci de ne pas affaiblir l'effort de guerre allemand face au régime soviétique.

Cette pièce de théâtre aurait pu être considérée comme une fiction partisane sans pertinence historique si certaines de ses thèses n'avaient semblé être confirmées peu après par quelques historiens sérieux dans les années 1960. Dans *Pie XII et le Troisième Reich*, Saül Friedländer soutint que Pie XII aurait gardé le silence sur le génocide pour éviter d'affaiblir l'Allemagne dans sa lutte antibolchevique. Cet ouvrage se fondait essentiellement sur les archives de l'ambassade d'Allemagne au Vatican. En réponse à ces accusations, Paul VI ouvrit les archives de la Secrétairerie d'État du Vatican à quatre chercheurs jésuites, dont le Français Pierre Blet, chargés d'extraire la documentation de l'époque en rapport avec l'action de Pie XII pendant la guerre. Ils publièrent entre 1965 et 1981 des *Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre mondiale* en 11 tomes et 12 volumes.⁴ Pierre Blet en publia une synthèse dans l'ouvrage de référence sur la question : *Pie XII et la Seconde guerre mondiale d'après les archives du Vatican*, Perrin, 1997 (réédité en collection de poche). L'ensemble de ces travaux permettait d'élucider, documents à l'appui, les raisons de l'attitude de Pie XII pendant la guerre. Les trois accusations de Hochuth et Friedländer apparaissaient infondées.

1° On ne peut accuser Pie XII de complaisance envers le nazisme. Dès 1923, Eugenio Pacelli, futur Pie XII, jugeait Hitler dangereux. Par la suite, à partir de 1930, il devient le Secrétaire d'État du pape Pie XI qui laissera le souvenir d'un ferme opposant au nazisme. S'il est vrai que le Saint Siège accepte de signer un concordat avec l'Allemagne en 1933 (on le lui a beaucoup reproché ensuite), le Vatican ne se fait guère d'illusion sur le parti nazi : il ne croit pas au caractère durable du régime et espère obtenir un statut mettant les catholiques allemands à l'abri d'éventuels abus de pouvoir. Par la suite, le Saint-Siège protestera à de nombreuses reprises contre les violations de ce concordat, et condamnera solennellement l'idéologie raciste nazie par l'Encyclique *Mit Brennender Sorge* dont Pacelli fut vraisemblablement le rédacteur.

2° On ne saurait non plus faire du supposé antisémitisme de Pie XII l'explication d'une supposée indifférence à l'égard du sort des juifs. En effet, personne ne l'a jamais nié et tout le confirme, Pie XII est directement intervenu pour obtenir le sauvetage des Juifs de son diocèse. D'autre part, il est établi qu'il a donné des instructions aux nonciatures (les ambassades du Saint Siège) leur ordonnant de faire de même⁵. S'il n'est pas tout à fait exact que Pie XII soit resté silencieux⁶, il a expliqué les raisons de sa prudence à prendre la parole : la crainte, très fondée, de représailles exercés par les nazis sur les populations catholiques allemandes et d'un redoublement des persécutions à l'encontre de leurs victimes juives ou non juives⁷. D'ailleurs, la prudence (plutôt que le silence) de Pie XII fut similaire concernant les victimes non juives des nazis, en particulier en Pologne où le clergé catholique subit des persécutions systématiques et où la population civile catholique fut décimée, au sens propre du terme.

3° La thèse de Friedländer selon qui Pie XII aurait fait le choix de ménager l'Allemagne nazie par crainte du bolchevisme n'a été confirmée par aucun document trouvé dans les archives du Saint Siège. Elle semble ne refléter que les jugements des diplomates de l'Allemagne nazie sur le Saint Siège, diplomates soucieux de se faire valoir auprès du Führer. Par ailleurs, le très ferme engagement de Pie XII *après la guerre* contre la menace communiste a donné du poids, par contraste, à cette hypothèse. Mais on peut remarquer aussi que, tout au long du conflit germano-soviétique, Pie XII s'est tenu à distance de la thématique de la croisade contre le bolchevisme. Bien au contraire, Pierre Blet a montré que le Saint-Siège est intervenu discrètement auprès de l'épiscopat américain en 1941 pour établir que l'interdiction faite aux catholiques de collaborer avec des communistes ne visait pas une éventuelle alliance des États-Unis avec la Russie soviétique. En quoi l'on voit que la neutralité diplomatique du saint-Siège ne valait pas approbation de l'isolationnisme.

¹ Cf. <http://lci.tf1.fr/monde/institutions/2009-12/face-a-hitler-pie-xii-a-choisi-l-action-souterraine-au-choc-frontal-5609057.htm>

² <http://www.lepoint.fr/actualites-societe/2009-12-24/interview-serge-klarsfeld-il-n-y-a-aucune-raison-pour-que-pie-xii-ne/920/0/407982>

³ Cette pièce est la principale source du film *Amen* de Costa-Gavras, tout aussi peu crédible sur le plan historique.

⁴ Il est possible de les commander à l'adresse courriel suivante :

<http://www.libreriaeditricevaticana.com/it/catalogue/catalogo.jsp?cat=C69>

⁵ Cf. Pierre Blet, chap. 7 et 8 en particulier.

⁶ Cf. Son message radiophonique de Noël 1942... dont le film *Amen* donne une version tronquée pour mieux accréditer la thèse du silence de Pie XII !!!

⁷ Cf. Pierre Blet, p. 80 et p. 188 « ...Toute parole de notre part, adressée à ce propos aux autorités compétentes, toute allusion publique doivent être considérées et pesées avec un sérieux profond, dans l'intérêt même de ceux qui souffrent, de façon à ne pas rendre leur position encore plus difficile et plus intolérable qu'auparavant... » (Discours au Sacré Collège du 2 juin 1943).

Depuis la publication de l'ouvrage de Pierre Blet, un pamphlet du journaliste anglais John Cornwell intitulé *Le pape d'Hitler* a eu aux États-Unis en 1999 un succès public proportionné à son manque de crédibilité scientifique. Son auteur, depuis lors a été obligé de revenir sur un grand nombre de ses affirmations. En réponse à ce pamphlet, l'historien juif David Dalin⁸ a écrit et publié un ouvrage défendant la mémoire du Saint Père, *Pie XII et les juifs. Le mythe du pape de Hitler*, ferme et bien documenté⁹, malgré quelques erreurs de détail¹⁰. Étant par ailleurs rabbin, Dalin est de ceux qui ont demandé à l'État d'Israël de reconnaître solennellement en Pie XII un « Juste parmi les Nations »¹¹, titre attribué à toutes les personnes qui ont sauvé des juifs de l'extermination.

La controverse historique sur Pie XII serait donc close si un malheureux incident ne l'avait relancée il y a bientôt une dizaine d'années. Suite au pamphlet de Cornwell, et dans un esprit d'apaisement lié à la célébration du jubilé, le Saint Siège décida d'ouvrir ses archives de la période concernée à une commission d'historiens composées à parité d'historiens juifs et catholiques. Malheureusement, en 2001 la commission renonça à l'entreprise dans un climat délétère¹². D'une part, certains accusaient le Saint Siège de ne pas avoir ouvert toute sa documentation ; à l'opposé, des membres de la Curie reprochaient à certains membres de la commission d'avoir commis des manques graves à la déontologie scientifique. Il n'en reste pas moins que l'échec de cette expérience n'autorise pas à remettre en question la validité des documents publiés à ce jour, sauf à mettre en doute la bonne foi des jésuites qui les ont édités.

En attendant que soient ouvertes à tous les chercheurs les archives du Vatican concernant la période concernée, ce qui devrait être fait à partir de 2014¹³ et, en tout cas, avant la conclusion du procès en béatification de Pie XII, d'autres chercheurs publient loin de l'agitation médiatique des travaux sur le pontificat de Pie XI (1922-1939). Signalons de l'historien allemand Hubert Wolf, *Le Pape et le Diable*, (CNRS éditions, 2008) qui confirme qu'Eugenio Pacelli, futur Pie XII, fut résolument hostile au nazisme dès le commencement de ce mouvement. Il montre également qu'à l'époque où il était Secrétaire d'État, il considérait la signature du concordat de 1933 comme un « pacte avec le diable » rendu nécessaire par les circonstances mais ne signifiant aucunement la moindre complaisance avec le régime nazi, en dépit de leur hostilité commune envers le bolchevisme. En fait, Pacelli redoutait, avec quelques raisons, que la violence nazie ne s'exerçât un jour sur les catholiques comme elle s'exerçait déjà sur les Juifs.

En somme, la violence des attaques lancées contre la mémoire de Pie XII n'a aucun rapport avec les discussions historiques actuelles. Il est établi que Pie XII a sauvé des juifs en prenant des risques pour sa sécurité personnelle. Il est établi qu'il s'est abstenu de faire des déclarations solennelles par crainte des représailles que les nazis auraient exercées contre des populations innocentes à la suite d'une telle prise de parole¹⁴. Le reste est surtout un procès d'intention. On peut néanmoins s'interroger légitimement sur l'efficacité des choix tactiques de Pie XII : la neutralité diplomatique et le silence. Tout ceci n'a rien à voir avec la remise en question des qualités morales d'un homme qui a su en certaines heures graves prendre des risques personnels pour le service des plus persécutés. Cela ne suffit peut-être pas à faire de Pie XII un saint et l'Église en jugera l'heure venue. Mais on voit que l'appréciation de la personnalité et de l'action de Pie XII mérite un examen un peu plus attentif que ce que certains médias nous ont donné à lire et à entendre ces derniers mois¹⁵.

⁸ *Pie XII et les juifs. Le mythe du pape de Hitler*, Tempora, 2005. L'édition américaine est de 2002.

⁹ Voir la recension qu'en fait le blog de koztoujours : <http://www.koztoujours.fr/?p=1455>.

Voir aussi les billets plus récents : <http://www.koztoujours.fr/?p=6452> et <http://www.koztoujours.fr/?p=6563>.

¹⁰ Voir la recension sévère mais pertinente de Menahem Macina à l'adresse suivante :

<http://www.upjf.org/bibliographie/article-13045-146-7-pie-xii-pape-hitler-certainement-pas-juste-nations-cest-premature.html>

¹¹ Cf. l'action de la fondation « Pave the Way » : <http://www.zenit.org/rssfrench-18850> .

Voir aussi : <http://www.americatho.org/article-36668973.html>

¹² Voir : http://www.aidh.org/Racisme/shoah/Vatican_3.htm.

¹³ Les archives du Saint-Siège sont ouvertes librement aux chercheurs au terme d'un délai de soixante-quinze ans. Ce délai n'a rien d'exceptionnel pour une institution de ce type. A titre de comparaison, en France, la plupart de nos archives (quai d'Orsay pour les affaires étrangères, Vincennes pour l'armée etc.) sont ouvertes au terme d'un délai de soixante ans. Encore, certaines demeurent-elle interdites en raison du secret défense ou lorsqu'elles impliquent des personnes encore vivantes. Ainsi, à l'heure actuelle, la plupart des archives concernant la guerre d'Algérie ne sont accessibles que de façon très partielle et très contrôlée, à des chercheurs dûment autorisés.

¹⁴ Au demeurant, la comparaison faite souvent entre Pie XII et les évêques français qui ont protesté contre les déportations de juifs n'a pas de sens. N'oublions pas que Mgr les évêques de Lyon, Toulouse, Marseille et Pau ont prononcé leurs déclarations dans l'été 1942 en zone libre. Leurs protestations visaient le régime de Vichy avec qui ils avaient été en bons termes, non l'Allemagne nazie. A la différence de Pie XII, ils n'avaient donc pas à craindre de représailles directes à l'égard de leurs ouailles et des juifs qu'elles protégeaient.

¹⁵ Sur les motivations de certains journalistes dans cette affaire, on peut trouver quelques éléments d'analyse ici :

<http://laplumedaliocha.wordpress.com/2010/01/04/le-journaliste-et-lhistoire/>.